

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 22 janvier 2015 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30.12.2014**
- 2. Budget 2015 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire
Approbation – Présentation de la note de politique générale**
- 3. A) Acceptation de la démission de M. Dian Ismaël comme conseiller du C.P.A.S.
B) Présentation de la candidature de Mme Barbara Blaise-Maitrejean**
- 4. Approbation du budget 2015 du Centre sportif et de Loisirs asbl de Florenville**
- 5. Avis sur le compte 2013 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont**
- 6. Avis sur le budget 2015 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont**
- 7. Règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite rue de Margny à Villers-devant-Orval**
- 8. Dotation communale au budget 2015 de la Zone de secours**

En communication :

9. Décision de la tutelle en matière financière

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

